

Jean de Codt

Le premier magistrat sort de sa réserve

En qualifiant la Belgique «d'Etat voyou» sur les ondes de la RTBF ce week-end, Jean de Codt, le premier magistrat du pays, a fait trembler le landerneau.

BENOÎT MATHIEU

C'est, peut-être, la force de ceux qui occupent rarement l'espace médiatique. Qui s'expriment d'un ton posé (implacable néanmoins), sans valser dans l'outrance – même quand il fait mine de s'énerver, l'homme y va d'un «nom d'un petit bonhomme», qu'on jurerait sorti de la bouche d'un instituteur de campagne, au (début du) siècle passé.

Bien sûr, sa fonction le pose également, et en impose. Car Jean de Codt n'est pas le premier venu; il est le premier magistrat du pays. Cerise sur le gâteau: même s'il n'est point un habitué des plateaux de télévision, le premier président de la Cour de cassation semble en maîtriser les codes. Histoire d'appuyer son propos, à savoir que la Justice et l'État ne font qu'un, en somme, le voilà qui sort de sa poche une simple feuille de papier et la déchire. Message: qui déchire la Justice, déchire l'État.

Alors, forcément, quand un format du genre sort (poliment) de sa réserve et de ses gonds, il est écouté. Cela fait du bruit. Son intervention, ce dimanche, à la RTBF n'est pas passée inaperçue. Jean de Codt le sait, vraisemblablement. Pour bien marquer les esprits, il a usé de mots forts. Soigneusement choisis, n'en doutons pas, mais forts. À la limite de la caricature. La Belgique serait en passe de passer de la catégorie «Etat de droit» à celle, peu enviée, «d'Etat voyou», où la Justice, à force d'être faible, se

voit contrainte à être injuste. «En disloquant une Justice déjà exténuée, l'État se disloque lui-même, assène Jean de Codt. Perd de sa légitimité. Quel respect donner à un Etat qui marchande sa fonction la plus fondamentale, la plus archaïque, qui est de rendre la Justice?»

Dans la ligne de mire du magistrat, les coupes linéaires décrétées dès son arrivée par le gouvernement Michel. À tous les étages de la maison fédérale et donc, aussi, dans la Justice. Au nom d'une «logique budgétaire» que le monde judiciaire «ne comprend pas bien» et qui le «préoccupe» énormément. «Le plan Justice ressemble à un plan social massif. La Justice reçoit une injonction paradoxale; alors que le contentieux civil, social, pénal et fiscal explose, elle doit fonctionner avec toujours moins de personnel. On nous dit: 'produisez plus, mais coûte moins'. Nous sommes donc contraints d'effectuer des choix, et c'est grave.»

«Nom d'un petit bonhomme»

Notez bien que ce n'est pas la première fois que Jean de Codt pourfend les restrictions budgétaires frappant la Justice. Sa dernière croisade remonte à juste un an – son intervention de ce week-end fait figure de piqûre de rappel, avec en toile de fond la grève qui paralyse les prisons, pourrit les conditions de vie des détenus et n'est rien d'autre, à écouter le magistrat, qu'un symptôme de plus de la pathologie budgétaire qui ronge le système judiciaire belge. En mai 2015, Jean de

Codt fait partie, à l'instar du juge d'instruction Michel Claise, des magistrats s'inquiétant des économies linéaires portées par le gou-

vernement Michel. «On dirait que l'Etat a choisi de démanteler sa Justice, en menant une désastreuse politique d'assèchement du personnel, constatait-il alors. C'est grave.»

Et un an plus tard? Rien n'a vraiment changé, déplore Jean de Codt. Qui avertit. Non, c'est vrai, les magistrats ne risquent pas de partir en grève, comme les agents pénitentiaires. «Mais la Belgique est un sujet de droit international.» Autrement dit, elle pourrait bien se faire taper sur les doigts par une juridiction internationale. «L'accès au juge est inscrit dans les Droits de l'Homme.» Ce ne serait pas la première fois que la Belgique se ferait condamner, cela dit. En ce pays, un moment de honte est bien vite passé.

Lire également en pages 6 et 11

LE PROFIL

- Né à Ixelles (Bruxelles) le **28 décembre 1955**.
- Parfait bilingue, licencié en **droit** (UCL) et en **criminologie** (VUB). Bachelier en **philosophie**.
- Débute sa carrière en tant qu'avocat stagiaire à Bruxelles, puis juriste d'entreprise. En 1983, il entre au **parquet de Tournai**.
- En 1986, il devient **substitut du procureur du roi** de Bruxelles, puis, sept ans plus tard, **substitut du procureur général**.
- Est nommé en tant que conseiller à la **Cour de Cassation** en 1997. En 2007, il devient président de la section pénale de la Cour. Dont il devient le premier président en 2014.

Peinture et lecture

Celui qui a présidé, durant dix ans, la fabrique d'église de Notre-Dame de la Cambre est un adepte de la peinture. Grand lecteur, il a également publié quelques ouvrages, dont «Faut-il s'inspirer de la justice américaine?» ou «Des nullités de l'instruction et du jugement».

Génocide et infanticide

Même s'il est inconnu du grand public, Jean de Codt s'est déjà frotté à des dossiers médiatisés. Au parquet de Bruxelles, il est en charge du dossier relatif au génocide rwandais. À la Cour de Cassation, il hérite du pourvoi intenté par Geneviève Lhermitte, qui estime ne pas avoir été entendue lors de son procès pour quintuple infanticide.